



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue **le lundi 11 mai 2020 à 19h00** par visioconférence, étaient présents :

Martin Bordeleau, *maire*
Jean-Pierre Picard, *conseiller siège no 1*
Guy Laverdière, *conseiller siège no 2*
Elaine Roy, *conseillère siège no 3*
François Chevrier, *conseiller siège no 4*
Manon Pagette, *conseillère siège no 5*
Michel Venne, *conseiller siège no 6*

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire. Vincent Côté, secrétaire de la séance est aussi présent.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, après vérification déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Nomination d'un secrétaire de séance
4. Adoption des procès-verbaux
5. Suivi des procès-verbaux
6. Correspondances significatives
7. Autorisation de mandat – Rénovation du Centre de Loisirs Marcel-Thériault
8. Appel d'offre sur invitation – Toiture du garage municipal
9. Autorisation de mandat – Entretien paysager été 2020
10. Entente – Croix-Rouge Canadienne
11. Autorisation de dépense – Abat poussière – Somavrac
12. Autorisation de mandat – Déplacement d'un poteau Lac Côme – Bell

FINANCES

13. Approbation des comptes à payer
14. Acceptation des chèques émis
15. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 416 300 \$ qui sera réalisé le 19 mai 2020
16. Soumission pour l'émission de billets
17. Paiement de facture – Entretien des sentiers - Coopérative Tsuga
18. Paiement de facture – Ciment pour trottoirs – Techmix Division Beauval Inc.
19. Paiement de facture – Ingénierie barrage du Lac Côme – CIMA+
20. Paiement de facture – Contrôle des insectes piqueurs - G.D.G. Environnement

VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

21. Embauche employé étudiant temporaire – réfection des trottoirs rue Principale
22. Autorisation de mandat – Recherche de fuites – Nordikeau
23. Autorisation de mandat – Bilan d'eau potable 2019 exigé par le MAMH

SÉCURITÉ PUBLIQUE

24. Permanence du Directeur du Service Incendie



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



LOISIRS – CULTURE – TOURISME - VIE COMMUNAUTAIRE

25. Autorisation de mandat – Élaboration de la Politique Culturelle – Firme Tictac

URBANISME

26. Avis de motion – Adoption du premier projet de règlement 646-2019

DIVERS

- 27. Affaires nouvelles
- 28. Période de question
- 29. Levée de la séance

ADMINISTRATION

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 147-2020-05

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

3. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

CONSIDÉRANT l'absence de Mme Josée Gauthier, Directrice générale et secrétaire-trésorière lors de la séance ordinaire du 11 mai 2020;

CONSIDÉRANT que M. Vincent Côté occupe un emploi-cadre au sein de la Municipalité de Saint-Côme;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 148-2020-05

Il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QU' en l'absence de la Directrice générale et secrétaire-trésorière, M. Vincent Côté agisse à titre de secrétaire de la séance.

Adopté

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 149-2020-05

Il est proposé par madame la conseillère Éline Roy
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les procès-verbaux suivants soient adoptés tels que présentés, à savoir :



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



- Séance extraordinaire du 1^{er} avril 2020
- Séance ordinaire du 14 avril 2020
- Séance extraordinaire du 23 avril 2020

Adopté

5. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

- Barrage du Lac Côme
- Rue du Golf et rue des Albatros (entrées d'eau)
- Ouverture partielle de l'Hôtel de Ville à compter du 19 mai

6. CORRESPONDANCES SIGNIFICATIVES

7. AUTORISATION DE MANDAT – RÉNOVATION DU CENTRE DE LOISIRS MARCEL THÉRIAULT

CONSIDÉRANT les problématiques récurrentes de l'enveloppe du bâtiment;

CONSIDÉRANT le désir de la Municipalité de maintenir en bon état le Centre de Loisirs;

CONSIDÉRANT la soumission préparée par *Construction Pelletier et Pelletier Inc.*;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 150-2020-05

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la Municipalité de Saint-Côme autorise les travaux de rénovation du Centre de Loisirs Marcel Thériault.

QUE la Municipalité de Saint-Côme consent à une dépense d'environ 1 700 \$ pour les travaux correctifs, tel qu'indiqué à la soumission proposée par *Construction Pelletier et Pelletier Inc.*

Adopté

8. APPEL D'OFFRE SUR INVITATION – TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT l'état d'usure avancé du revêtement de la toiture du garage municipal;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la réfection de cette toiture;

CONSIDÉRANT que la situation s'avère urgente afin d'éviter les infiltrations d'eau dans la structure du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le projet de réfection de la toiture a déjà été reporté à plusieurs reprises, et que le Conseil juge qu'il serait dans l'intérêt de tous que les travaux aient lieu cet été;



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 151-2020-05

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par madame la conseillère Manon Pagette
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité procède à un appel d'offres sur invitation afin de pouvoir entamer les travaux dans les meilleurs délais.

QUE la Municipalité de Saint-Côme invite les entreprises *Construction Pelletier et Pelletier*, *Construction Jacques Thériault*, *Construction Dave Béland* ainsi que *Martin Lalancette Rénovations* à soumissionner pour le projet de réfection du toit du garage municipal.

Adopté

9. AUTORISATION DE MANDAT – ENTRETIEN PAYSAGER ÉTÉ 2020

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité en matière d'entretien paysager;

CONSIDÉRANT le dépôt de l'offre de service de M. Sébastien Larochelle;

CONSIDÉRANT la satisfaction de la Municipalité envers les services reçus par M. Sébastien Larochelle dans les années précédentes;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 152-2020-05

Il est proposé par madame la conseillère Éline Roy
Appuyé par madame la conseillère Manon Pagette
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité autorise l'octroi du mandat d'entretien paysager à M. Sébastien Larochelle.

QUE la Municipalité de Saint-Côme accepte les conditions de l'offre de service déposée par M. Sébastien Larochelle, au montant de 17 786,62 \$, taxes incluses.

Adopté

10. PARTENARIAT – CROIX-ROUGE CANADIENNE

CONSIDÉRANT les besoins en financement de l'organisme Croix-Rouge Canadienne;

CONSIDÉRANT le souhait de la Municipalité de contribuer au financement de cet organisme;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 153-2020-05

Il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme autorise le versement d'une contribution de 387,09 \$ à la Croix-Rouge Canadienne.

Adopté



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



11. AUTORISATION DE DÉPENSE – ABAT-POUSSIÈRE - SOMAVRAC

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité en matière d'abat-poussière pour l'entretien des chemins et le confort de ses citoyens et employés;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Somavrac;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 154-2020-05

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme approuve une dépense pouvant totaliser un montant maximal de 9 068,45 \$ afin d'obtenir les quantités nécessaires d'abat-poussière pour ses activités habituelles d'épandage.

Adopté

12. AUTORISATION DE MANDAT – DÉPLACEMENT D'UN POTEAU D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE AU LAC CÔME - BELL

CONSIDÉRANT la nécessité de déplacer le poteau d'alimentation électrique gênant les travaux de réfection du barrage du Lac Côme;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Bell pour l'analyse du dossier en préparation des travaux projetés;

CONSIDÉRANT l'urgence d'autoriser l'analyse du dossier par Bell afin d'éviter tout retard compromettant l'ouvrage prévu au barrage du Lac Côme;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 155-2020-05

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme approuve une dépense de 1 270,47 \$ pour la première étape d'analyse du dossier en vue du déplacement du poteau d'alimentation électrique.

Adopté

FINANCES

13. APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Le secrétaire de séance dépose aux membres du conseil une liste des comptes payés et à payer au montant de 51 937,01 \$ en date du 8 mai 2020.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 156-2020-05

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par madame la conseillère Manon Pagette



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros : **18952 à 18973.**

Fichier électronique (dépôt direct) : **1956 à 1991.**

totalisant un montant de **51 937,01 \$**

QUE la liste des comptes à payer et déboursés fait partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

14. ACCEPTATION DES CHÈQUES ÉMIS

Le secrétaire de la séance dépose aux membres du conseil une liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours du mois d'avril et totalisant un montant de **149 179,79 \$.**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 157-2020-05

Il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier
Appuyé par madame la conseillère Manon Pagette
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours du mois d'avril 2020 :

Étant les chèques numéros : **18948 à 18951**

Fichier électronique (dépôt direct) : **1902 à 1903 & 1941 à 1946**

Fichier électronique (prélèvement direct) : **410 à 418**

totalisant un montant de **149 179,79 \$.**

Sommaire de paie :

15 avril 2020 – 16 835,99 \$

22 avril 2020 – 22 660,78 \$

29 avril 2020 – 18 285,35 \$

QUE la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés fait partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

15. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE 1 416 300 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 19 MAI 2020

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



Saint-Côme souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 416 300 \$ qui sera réalisé le 19 mai 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
532-2014	991 400 \$
532-2014	424 900 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 532-2014, la Municipalité de Saint-Côme souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 158-2020-05

Il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette
Appuyé par madame la conseillère Elaine Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 mai 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 mai et le 19 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire, M. Martin Bordeleau et l'adjointe administrative Mme Isabelle Venne;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	81 000 \$	
2022.	82 700 \$	
2023.	84 600 \$	
2024.	86 400 \$	
2025.	88 200 \$	(à payer en 2025)
2025.	993 400 \$	(à renouveler)

QUE en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 532-2014 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 mai 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



16. SOUMISSION POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	11 mai 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	19 mai 2020
Montant :	1 416 300 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Côme a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 mai 2020, au montant de 1 416 300 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CD DU NORD DE LANAUDIÈRE

81 000 \$	1.90000 %	2021
82 700 \$	1.90000 %	2022
84 600 \$	1.90000 %	2023
86 400 \$	1.90000 %	2024
1 081 600 \$	1.90000 %	2025

Prix : 100.00000

Coût réel : 1.90000 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

81 000 \$	2.04000 %	2021
82 700 \$	2.04000 %	2022
84 600 \$	2.04000 %	2023
86 400 \$	2.04000 %	2024
1 081 600 \$	2.04000 %	2025

Prix : 100.00000

Coût réel : 2.04000 %



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

81 000 \$	1.25000 %	2021
82 700 \$	1.35000 %	2022
84 600 \$	1.50000 %	2023
86 400 \$	1.65000 %	2024
1 081 600 \$	1.75000 %	2025

Prix : 98.52400

Coût réel : 2.06912 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD DU NORD DE LANAUDIÈRE est la plus avantageuse;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 159-2020-05

Il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Côme accepte l'offre qui lui est faite de CD DU NORD DE LANAUDIÈRE pour son emprunt par billets en date du 19 mai 2020 au montant de 1 416 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 532-2014. Ces billets sont émis au prix de 100.00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté

17. PAIEMENT DE FACTURE – ENTRETIEN DES SENTIERS – COOPÉRATIVE TSUGA

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité en terme d'entretien de sentiers pour les activités de plein air;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les services de la coopérative Tsuga pour l'entretien des sentiers au cours de l'hiver 2019-2020;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est satisfaite de la qualité du travail effectué par la coopérative Tsuga et qu'un 3^e paiement pour ces services est arrivé à échéance;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 160-2020-05

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par madame la conseillère Éline Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers :



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



QUE la Municipalité de Saint-Côme paie, au montant de 5 787, 84 \$, la troisième facture relative à l'entretien des sentiers de la Coopérative Tsuga.

Adopté

18. PAIEMENT DE FACTURE – CIMENT POUR LA RÉFECTION DES TROTTOIRS

CONSIDÉRANT l'état de détérioration de certains segments des trottoirs de la rue Principale;

CONSIDÉRANT le désir de la Municipalité d'offrir à ses citoyens des infrastructures de qualité favorisant le transport actif et le sentiment de sécurité lors des déplacements des utilisateurs des trottoirs de la rue Principale;

CONSIDÉRANT la nécessité d'agir afin de réparer les défauts reliés à l'usure de ces trottoirs;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 161-2020-05

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité agisse dans les plus brefs délais à la réfection des trottoirs de la rue Principale.

QUE la Municipalité paie, au montant de 5 909,03 \$ la facture issue de la soumission #900925 de l'entreprise *Techmix Division Beauval Inc.*

Adopté

19. PAIEMENT DE FACTURE – INGÉNIERIE BARRAGE DU LAC CÔME – CIMA+

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux pour la production des plans d'ingénierie pour le barrage du Lac Côme;

CONSIDÉRANT l'échéance du paiement pour la facture en date du 30 avril 2020;

CONSIDÉRANT la réception de la facture #22005223 de l'entreprise CIMA+;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 162-2020-05

Il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité paie, au montant de 48 079,10 \$, la facture #22005223 de l'entreprise *CIMA+*.

Adopté



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



20. PAIEMENT DE FACTURE – CONTRÔLE DES INSECTES PIQUEURS – G.D.G. ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT la réception de la facture #GE000737 reçue de l'entreprise G.D.G. Environnement;

CONSIDÉRANT l'échéance de cette facture datée au 1^{er} juin 2020;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 163-2020-05

Il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette
Appuyé par madame la conseillère Élane Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité paie, au montant de 87 610,95 \$, la facture #GE000737 de l'entreprise *G.D.G. Environnement*.

Adopté

VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

21. EMBAUCHE EMPLOYÉ-ÉTUDIANT TEMPORAIRE – RÉFECTION DES TROTTOIRS DE LA RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT les besoins en main d'œuvre de la Municipalité pour la saison estivale;

CONSIDÉRANT les dispositions conclues lors de la signature récente de la nouvelle convention collective en vigueur;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 164-2020-05

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité embauche M. Mathis Gauthier pour combler le poste d'emploi-étudiant selon les dispositions prévues aux articles 2.09 de la convention collective en vigueur.

Adopté

22. AUTORISATION DE MANDAT – RECHERCHE DE FUITES DU RÉSEAU D'AQUEDUC - NORDIKEAU

CONSIDÉRANT le bilan 2018 de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

CONSIDÉRANT l'obligation imposée par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) d'effectuer une recherche de fuite sur notre réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT les impacts négatifs que peuvent engendrer des fuites provenant de notre réseau de distribution d'eau potable sur les finances de la Municipalité;



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise *Nordikeau* déposée le 24 avril 2020;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 165-2020-05

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Municipalité de Saint-Côme mandate l'entreprise *Nordikeau* afin de réaliser la recherche de fuite type 2 afin de satisfaire les exigences du MAMH.

QUE la Municipalité de Saint-Côme autorise une dépense maximale de 4 840,00 \$ pour la recherche de fuite et la rédaction du rapport de synthèse inhérent à ces travaux.

Adopté

23. AUTORISATION DE MANDAT – BILAN DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité en matière de gestion de son réseau d'eau potable;

CONSIDÉRANT les obligations imposées par le MAMH et la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

CONSIDÉRANT l'offre de service proposé par l'entreprise *Nordikeau* déposée le 24 avril 2020;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 166-2020-05

Il est proposé par madame la conseillère Éline Roy
Appuyé par madame la conseillère Manon Pagette
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme mandate l'entreprise *Nordikeau* pour préparer le bilan 2019 de la Stratégie Québécoise d'économie d'eau potable, pour un montant forfaitaire de 1 800,00 \$.

Adopté

SÉCURITÉ PUBLIQUE

24. PERMANENCE DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT l'embauche de M. Bruno Gervais à titre de Directeur du Service Incendie de la Municipalité en date du 1^{er} mai 2019;

CONSIDÉRANT que la période de probation de M. Gervais se terminait le 1^{er} mai 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'officialiser M. Gervais dans sa fonction de Directeur du Service Incendie de la Municipalité;



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 167-2020-05

Il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme, confirme dans son poste de Directeur du Service Incendie de la Municipalité de Saint-Côme, monsieur Bruno Gervais.

Adopté

LOISIRS – CULTURE – TOURISME - VIE COMMUNAUTAIRE

25. AUTORISATION DE MANDAT – ÉLABORATION DE LA POLITIQUE CULTURELLE

CONSIDÉRANT l'intention de la Municipalité de se doter d'une politique culturelle claire, authentique et significative;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposé par la firme *Tictac*, au 28 avril 2020;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 168-2020-05

Il est proposé par madame la conseillère Elaine Roy
Appuyé par madame la conseillère Manon Pagette
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme mandate la firme *Tictac* pour l'élaboration de sa Politique Culturelle, au montant correspondant à l'offre de service du 28 avril 2020, au montant de 5 850,00 \$, plus les taxes applicables.

Adopté

URBANISME & DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

26. RÈGLEMENT 646-2019

Avis de motion

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Michel Venne à l'effet d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le règlement de lotissement 207-1990 afin de réviser les dispositions relatives aux contributions pour fins de parc.

Dépôt du projet de règlement numéro 646-2019 intitulé :

Règlement modifiant le règlement de lotissement 207-1990 afin de réviser les dispositions relatives aux contributions pour fins de parc.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c-27.1), monsieur le conseiller Michel Venne dépose le projet de règlement numéro 646-2019 intitulé : «*Projet de règlement numéro 646-2019 modifiant le règlement de lotissement 207-1990 afin de réviser les dispositions relatives aux contributions pour fins de parc.* »

ATTENDU QUE le règlement de lotissement numéro 207-1990 est en vigueur sur le territoire de la municipalité depuis le 23 avril 1990, date de la délivrance du certificat de conformité de la M.R.C. Matawinie ;



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



- ATTENDU QUE** Le Conseil municipal considère qu'il y a lieu de mettre à jour les dispositions relatives aux contributions pour fins de parc afin de préciser ces dispositions et en faciliter la lecture, la compréhension et la perception ;
- ATTENDU QU'** il apparait opportun d'avoir des dispositions claires concernant les contributions pour fins de parc ;
- ATTENDU QU'** un avis de motion a été déposé lors de la séance régulière tenue le 11 mai 2020;
- EN CONSÉQUENCE** qu'un projet de règlement portant le numéro 646-2019 intitulé : « Projet de règlement numéro 646-2019 modifiant le règlement de lotissement 207-1990 afin de réviser les dispositions relatives aux contributions pour fins de parc. ».

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Le présent règlement est adopté sous le titre de « Projet de règlement numéro 646-2019 modifiant le règlement de lotissement 207-1990 afin de réviser les dispositions relatives aux contributions pour fins de parc. »

ARTICLE 2 : Le paragraphe b) de l'article 21 du règlement 207-1990, est remplacé par le texte suivant :

« Céder à la municipalité une contribution pour fins de parcs, en superficie de terrain ou en argent, conformément aux articles 21.1 et suivants. »

ARTICLE 3 : Le règlement de lotissement 207-1990 est modifié afin d'ajouter l'article 21.1 intitulé : « Dispositions relatives à la cession de terrains ou à la contribution en argent pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels »

L'article de règlement se lira comme suit :

21.1 Dispositions relatives à la cession de terrains ou à la contribution en argent pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels

Comme condition préalable à l'émission d'un permis de lotissement, une contribution en argent équivalente à 10% de la valeur des lots projetés est exigible.

Le propriétaire peut toutefois présenter une proposition au Conseil municipal dans le but de céder gratuitement, à ses frais, une superficie de terrain incluse ou non par le projet de lotissement, de 10% de la superficie totale du ou des terrains visés par l'opération cadastrale projetée. Le Conseil devra alors se prononcer, par résolution, sur l'acceptation ou le refus de cette proposition.

De plus, toujours sous la forme d'une proposition au Conseil, le propriétaire peut soumettre une offre pour une contribution en argent et s'engager à céder gratuitement, à ses frais, une superficie de terrain incluse ou non par le projet de lotissement, de 10% de la superficie



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



totale et de la valeur combinés du ou des terrains visés par l'opération cadastrale projetée.

Dans tous les cas, la contribution en argent ou la cession en superficie de terrain ou la combinaison des deux ne pourra jamais excéder 10% de la valeur ou de la superficie du ou des terrains visés par le projet de lotissement.

ARTICLE 4 :

Le règlement de lotissement 207-1990 est modifié afin d'ajouter l'article 21.2 intitulé : « Exemptions à la contribution ou à la cession pour fins de parcs prévus par l'article 21.1 »

L'article de règlement se lira comme suit :

21.2 Exemptions à la contribution ou à la cession pour fins de parcs

Nonobstant l'article 21.1, les cas suivants sont exemptés de toute contribution ou de toute cession relative aux fins de parcs :

- Dans le cas d'une opération cadastrale visant l'annulation, la correction ou le remplacement de numéros de lots n'entraînant aucune augmentation du nombre de lots;
- L'identification ou la subdivision d'un lot étant l'assiette d'un bâtiment principal déjà construit et conforme au règlement ou protégé par droit acquis n'entraînant aucune augmentation du nombre de lot. Dans le cas où il y a augmentation du nombre de lot, une contribution n'est pas applicable sur les lots servant d'assiette au bâtiment principal déjà construit et conforme au règlement ou protégé par droit acquis;
- Le cadastre vertical requis lors de la constitution ou de la conversion d'un immeuble en copropriété divise;
- L'opération cadastrale requise pour une cession de propriété en faveur de l'état ou de la Municipalité, pour le ou les lots concernés par cette cession uniquement;

De plus, les lots présentant les caractéristiques suivantes sont exemptés de la contribution ou de la cession pour fins de parcs :

- Tout lot de plus de 7 999 m²;
- Tout lot transitoire destiné à être annexé à un autre lot;
- Tout lot destiné à la création ou à l'identification d'une future voie de circulation;
- Tout lot destiné à la création ou à l'identification d'un lac artificiel;

ARTICLE 5 :

Le règlement de lotissement 207-1990 est modifié afin d'ajouter l'article 21.3 intitulé : « Règles de calcul pour cessions et contributions »

L'article de règlement se lira comme suit :

21.3 Règles de calcul pour cessions et contributions



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



Pour les contributions versées en argent, la Municipalité utilise, pour fins de calcul du montant à payer, le rôle d'évaluation foncière en vigueur sur son territoire. À cette fin, la Municipalité devra établir la valeur des lots soumis à une contribution pour fins de parcs en utilisant la valeur inscrite au rôle d'évaluation, multipliée par le facteur du rôle établi conformément à l'article 264 de la Loi sur la fiscalité municipale.

ARTICLE 6 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DIVERS

27. AFFAIRES NOUVELLES

27.1 EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE-GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

- CONSIDÉRANT** le départ provisoire de Mme Josée Gauthier, Directrice-générale et secrétaire trésorière;
- CONSIDÉRANT** les besoins de la Municipalité de combler le poste laissé vacant par Mme Gauthier;
- CONSIDÉRANT** les circonstances hors du commun auxquelles fait face la Municipalité de Saint-Côme;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 169-2020-05

Il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme autorise M. Martin Bordeleau, Maire de Saint-Côme, ainsi que Mme Isabelle Venne, adjointe administrative, à signer le contrat d'embauche à durée indéterminée de Mme Nicole Archambault à titre de Directrice générale par intérim.

Adopté

27.2 AUTORISATION DE MANDAT – CARACTÉRISATION DES EMPRISES DES RUES ALBATROS ET DU GOLF

- CONSIDÉRANT** les besoins de la Municipalité de planifier adéquatement les travaux de réfection des rue Albatros et du Golf;
- CONSIDÉRANT** l'offre de service de M. Michel Martin ayant pour but de délimiter les emprises de ces rues par des coordonnées GPS afin de les identifier avec drapeaux par la suite;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 170-2020-05

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



QUE la Municipalité de Saint-Côme mandate M. Michel Martin afin de réaliser la caractérisation des emprises des rues Albatros et du Golf pour un montant inférieur à 3 000 \$.

Adopté

28. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

29. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 171-2020-05

Il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit et est levée.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Vincent Côté
Secrétaire de la séance